

2017.3. COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 MAI 2017

Etaient présents : Christian LORDI, Maire
Mmes Ms. MANSOIS Jean-Louis, LACHINE Pascale, LUCET Evelyne, LABIGNE François, AULOY Gilles, TREGLOS Alain, MOREAU Gérard, CHOMIENNE Christian.

Absents : M. LEHALLEUR François, Mme MATIAS-CAETANO Maryse (qui a donné pouvoir à M. LORDI)

2017.3.1. Désignation du secrétaire de séance

M. Jean-Louis MANSOIS

2017.3.2. Affectation des résultats

Lors de l'établissement de notre budget primitif, des sommes ont été soustraites sur des opérations qui figuraient dans les restes à réaliser de l'année 2016. Notre trésorière municipale, Mme Régine ARDANUY, nous a demandé de revoir les restes à réaliser à la fin de l'année 2016, ces soustractions n'étant pas réglementaires.

De ce fait, l'état des restes à réaliser s'élève à 68 940.00 € pour les dépenses et 100 000.00 € pour les recettes, soit un solde positif de 31 060.00 €.

La nouvelle affectation des résultats est la suivante :

- en fonctionnement, affectation à l'excédent reporté : 141.408,74 €
- en investissement, déficit reporté : 24 392,25 €.

La modification de cette affectation des résultats a modifié également le résultat des dépenses cumulées du compte administratif qui s'élève à 711 445,29 €, au lieu de 786 630,29 €.

A l'unanimité, le conseil municipal vote la nouvelle affectation des résultats.

2017.3.3. Vote du budget primitif 2017

Lors de la rectification des restes à réaliser, les travaux de mise aux normes du réseau électrique effectués actuellement par le Syndicat d'Electricité ont été enlevés. Il convient de porter à nouveau la dépense sur le budget primitif.

D'autre part, le montant exact de nos dotations n'était pas connu lors de l'établissement du budget. Le nouveau budget reprend donc ces recettes complémentaires.

Concernant les dépenses : depuis la création du syndicat de voirie, le Maire propose de consolider, pour des raisons de sécurité, les abords du fossé de la rue de Chateauneuf. La participation de la commune pour ces travaux est estimée à 5 200 €, à porter au compte 657358 (subvention aux autres regroupements).

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'inscription de cette dépense sur le budget.

Le budget primitif 2017 de la commune s'élève donc à :

- Pour la section de fonctionnement : 777 935,44 €
- Pour la section d'investissement : 279 465,58 €

Ce nouveau budget primitif est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 30.